

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2026

MESURES DE JUSTICE EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES PENSIONS DE
RETRAITES AGRICOLES - (N° 1319)

N° AS2

AMENDEMENT

présenté par
M. Maillot, Mme Lebon, M. Monnet et M. Brugerolles

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--